



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE ET DES CONSOMMATEURS

Direction E - Sécurité de la Chaîne alimentaire
Le Directeur

Brussels, 27. 07. 2011

SANCO.E3/WDB/km (2011)

Ares(2011) 816109

Sujet: Rectification Aspartame

Monsieur,

Dans ma lettre du 6 juillet 2011 (Ares(2011)735367), je vous avais signalé que la réévaluation complète de l'aspartame est prévue pour septembre 2011. Il s'agit malheureusement d'une erreur, dont je me rends seulement compte maintenant. Le délai demandé est en fait septembre 2012.

En vous demandant de bien vouloir accepter mes excuses, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Eric Poudelet

Monsieur A. Cicoella
Réseau Environnement Santé
148 Rue du faubourg Saint-Denis
F-75010 Paris